



PROCÈS-VERBAL DU COMITE D'ADMINISTRATION
Séance du 23 juin 2023
Au Centre Alfred Wallach

Nombre de présents :	46	<u>Date de convocation et d'expédition :</u> 16 juin 2023
Nombre de droits de votes :	75	

Présents (46) : MM. AMADORI, BEHE, BEYAZ, BLOIS, BROMBACHER, CHAPATTE, CHERAY, COLOM, Mme CORNEILLE, MM. COUCHOT, DUMEZ, DUSSOURD, Mme FEISSEL SIMON, M. FUCHS, Mme GOLDSTEIN, MM. GRUN, HATTENBERGER, HILLMEYER, Mme HOTTINGER, MM. ISSELE, IVAIN, JULIEN, KELLER A., KIMMICH, KLEINHOFFER, LANG, LAUGEL, LECONTE, Mmes LOISEL, LUTHRINGER, LUTZ, MIMAUD, MM. NEUMANN, NICOLAS, Mmes PLAS, RAPP, MM. RICHERT, SCHILLINGER, SCHMIDT, SCHWAB, SIX, Mme SORNIN, MM. WEISS, WILLEMANN, WISS, WOLFF.

Excusés (30) : Mme BAECHTEL, M. BERBETT, Mme BONI DA SILVA, M. BOUILLE, Mme BUCHERT, M. CENTLIVRE, Mmes, D'ARANDA, EL HAJJAJI, M. FREMIOT, Mme GERHART, M. GINDER, Mme GOETZ, MM. GRIENENBERGER, HECKLEN, HIRTH, HOME, KELLER O., KOLB, LEHMES, PASQUIERS, Mmes ROELLINGER, SCHMIDLIN BEN M'BAREK, SORET, M. STADELMANN, Mmes SUAREZ, SUTTER, MM. TOME, TRIMAILLE, WEISBECK, Mme WINNLEN.

Absents (17) : Mme BACH, MM. BERGDOLL, ENGASSER, GUTH, HORTER, IFFRIG, KELLER V., Mme KEMPF, MM. PAUVERT, PULEDDA, RICHARD, RISS, Mme RITZ, MM. SCHOENIG, STURCHLER, VIOLA, Mme ZELLER.

Ont donné procuration (8) : Mmes BAECHTEL, BONI DA SILVA, M. BOUILLE, Mme GOETZ, M. PASQUIERS, Mmes SUAREZ, SUTTER, M. TRIMAILLE.

Assistaient en outre à la séance : MM. OCHSENBEIN, FRITZ, NAZON, PERRET, REISS, Mmes BAUDRY, MAMMAR et MUGUET du syndicat

M. OCHSENBEIN est désigné secrétaire de séance par l'assemblée.

M. HILLMEYER : Tout d'abord, je vais vous demander d'approuver le procès-verbal de la séance du 14 avril. Y a-t-il des remarques ? Quelqu'un souhaite-t-il s'abstenir ? Être contre ? Je vous remercie.

Et nous passons immédiatement dans l'administration générale et finances avec le point n°1 pour le compte de gestion de l'exercice 2022, René ISSELÉ.

M. ISSELÉ : Merci Président. Comme tous les ans, le compte de gestion est déposé par le receveur du syndicat.

M. ISSELÉ détaille le point numéro 1 en s'appuyant sur la délibération

Point n° 1 de l'ordre du jour :
Approbation du Compte de Gestion de l'exercice 2022

Le Trésorier Principal de la Ville de Mulhouse, Receveur du Syndicat, a soumis pour approbation le Compte de Gestion de l'exercice 2022, arrêté au 31 décembre 2022.

Ce compte fait ressortir des résultats qui peuvent se résumer ainsi qu'il suit :

Budget Général 16/00

		Section d'investissement	Section de fonctionnement	Totaux
Résultats à la clôture de l'exercice 2021	Déficit Excédent	134 687.76 €		134 687.76 €
Opérations de l'exercice 2022	Dépenses Recettes	455 957.62 € 338 562.94 €	2 454 961.83 € 2 454 961.83 €	2 910 919.45 € 2 793 524.77 €
Résultats de l'exercice 2022	Déficit Excédent	- 117 394.68 €		- 117 394.68 €
Résultats à la clôture de l'exercice 2022	Déficit Excédent	17 293.08 €	- €	17 293.08 €

Budget 16/03 : mission « *Traitement des résidus urbains* »

		Section d'investissement	Section de fonctionnement	Totaux
Résultats à la clôture de l'exercice 2021	Déficit Excédent	2 879 026.86 €	7 370 002.10 €	10 249 028.96 €
Opérations de l'exercice 2022	Dépenses Recettes	2 162 965.10 € 1 769 645.09 €	24 199 890.29 € 25 465 426.47 €	26 362 855.39 € 27 235 071.56 €
Résultats de l'exercice 2022	Déficit Excédent	393 320.01 €	1 265 536.18 €	393 320.01 € 1 265 536.18 €
Résultats à la clôture de l'exercice 2022	Déficit Excédent	2 485 706.85 €	8 635 538.28 €	11 121 245.13 €

Budget 16/04 : mission « Collecte sélective des déchets »

		Section d'investissement	Section de fonctionnement	Totaux
Résultats à la clôture de l'exercice 2021	Déficit Excédent	775 325,00 €		775 325,00 €
Opérations de l'exercice 2022	Dépenses Recettes	420 974,12 € 1 202 504,39 €	10 599 637,07 € 12 738 628,39 €	11 020 611,19 € 13 941 132,78 €
Résultats de l'exercice 2022	Déficit Excédent	781 530,27 €	2 138 991,32 €	2 920 521,59 €
Résultats à la clôture de l'exercice 2022	Déficit Excédent	6 205,27 €	2 138 991,32 €	2 145 196,59 €

Budget 16/05 : mission « Assainissement »

		Section d'investissement	Section de fonctionnement	Totaux
Résultats à la clôture de l'exercice 2021	Déficit Excédent	7 409 218.40 €	12 697 921.85 €	20 107 140.25 €
Opérations de l'exercice 2022	Dépenses Recettes	11 916 728.05 € 9 791 894.31 €	19 730 532.97 € 19 546 657.35 €	31 647 261.02 € 29 338 551.66 €
Résultats de l'exercice 2022	Déficit Excédent	2 124 833.74 €	183 875.62 €	2 308 709.36 €
Résultats à la clôture de l'exercice 2022	Déficit Excédent	5 284 384.66 €	12 514 046.23 €	17 798 430.89 €

Ces résultats ne tiennent pas compte des reports de crédits à effectuer.

M. HILLMEYER : Quelqu'un est-il contre ? Abstention ? Je vous remercie. Et nous passons au point 2, toujours René ISSELÉ. Je vous rappelle que c'est projeté également, si vous voulez avoir un torticolis, ne vous gênez pas !

M. ISSELÉ : Alors, le compte administration de l'exercice 2022.

M. ISSELÉ détaille le point numéro 2 en s'appuyant sur la délibération

Point n° 2 de l'ordre du jour Approbation du Compte Administratif de l'exercice 2022

Conformément à l'article L2121-14 du CGCT, il est procédé à l'élection d'un Président temporaire.

Mme Michèle LUTZ est élue Présidente pour approuver le présent Compte Administratif.

Le Compte Administratif 2022, présente globalement, tous budgets confondus, un excédent de **31 082 165,69 €**.

Les résultats seront repris lors du budget supplémentaire 2023.

BUDGET GÉNÉRAL 16/00 – M57 T.T.C.

1. Section d'investissement :

Total des dépenses d'investissement	455 957,62 €
Total des recettes d'investissement	473 250,70 €
Résultat	17 293,08 €

Des dépenses d'investissement ont été réalisées pour :

- l'achat de matériel informatique et licence informatique	14 274,40 €
- la réfection des locaux du 1 ^{er} étage	113 563,07 €
- l'achat immobilier au 1 ^{er} étage	234 018,47 €
- l'achat de mobilier	23 958,57 €
- l'achat de 2 nouveaux véhicules électriques	50 095,95 €
- l'installation de bornes de recharges électriques	20 047,16 €

Les recettes proviennent :

- de l'affectation des résultats	134 687,76 €
- des amortissements	53 619,01 €
- du FCTVA	7 267,36 €
- la participation des budgets annexes à l'achat immobilier	277 676,57 €

2. Restes à réaliser :

Total des dépenses	2 394,21 €
Total des recettes	
Solde des restes à réaliser	- 2 394,21 €
Résultat de la section en tenant compte des restes à réaliser	14 898,87 €

3. Section de fonctionnement :

Total des dépenses de fonctionnement	2 454 961,83 €
Total des recettes de fonctionnement	2 454 961,83 €
Résultat	0,00 €

Les frais de fonctionnement du syndicat se sont répartis de la manière suivante :

- charges à caractère général	646 627,54 €
- charges de personnel	1 585 672,12 €
- dotations aux amortissements	53 619,01 €
- indemnités des élus	169 043,16 €

Ces dépenses font l'objet d'une ventilation en fin d'année et sont remboursées par chacun des budgets des différentes missions : 2 446 936,05 € (traitement des résidus urbains, collecte sélective des déchets et assainissement), déduction faite :

- de produits exceptionnels pour 8 025,78 €.

BUDGET 16/03 – MISSION TRAITEMENT DES RÉSIDUS URBAINS – M57 H.T.

Il est rappelé que ce budget annexe est un budget dont les montants sont présentés hors taxes.

1. Section d'investissement :

Total des dépenses d'investissement	2 162 965,10 €
Total des recettes d'investissement	4 648 671,95 €
Résultat	2 485 706,85 €

En investissement, des dépenses ont été réalisées pour :

- le remboursement du capital des emprunts	1 974 295,44 €
- démarrage du changement du GTA (turbine)	53 512,56 €
- reboisement	6 299,00 €
- la participation aux travaux du 1 ^{er} étage au 25 avenue Kennedy	36 097,95 €
- la reprise de subventions	92 760,15 €

Les recettes proviennent :

- de l'amortissement	755 384,00 €
- de l'autofinancement	2 879 026,86 €
- de la répartition de l'IRA (indemnité de remboursement anticipé)	841 666,67 €
- d'une subvention concernant la chaleur fatale	140 400,00 €
- de provisions	32 194,42 €

2. Restes à réaliser :

Total des dépenses	752 202,58 €
Total des recettes	0,00 €
Solde des restes à réaliser	- 752 202,58 €
Résultat de la section en tenant compte des restes à réaliser	1 733 504,27 €

3. Section de fonctionnement :

Total des dépenses de fonctionnement	24 199 890,29 €
Total des recettes de fonctionnement	32 835 428,57 €
Résultat	8 635 538,28 €

Les dépenses de la section de fonctionnement concernent pour l'essentiel les charges d'exploitation et les frais de personnel relatifs aux différents sites :

- exploitation de l'usine de Sausheim	16 199 164,23 €
- consommation électrique de l'usine	712 044,35 €
- TGAP + CFE + CVAE	2 086 992,73 €
- remboursement frais de fonctionnement Eselacker	174 431,00 €
- traitement des déchets verts, des biodéchets et des gravats	187 550,01 €
- remboursement des emprunts (dont ICNE)	330 296,91 €
- remboursement charges du budget général	403 694,68 €
- amortissement	755 384,00 €
- amortissement de l'IRA	841 666,67 €
- dotations aux provisions	32 194,42 €
- impôts et taxes	712 235,52 €
- charges exceptionnelles (titres annulés sur exercice antérieurs)	229 755,96 €
- remboursement TGAP	310 680,90 €
- divers	121 075,41 €

Les recettes proviennent :

- des participations intercommunales	9 106 580,00 €
- de l'excédent 2021	7 370 002,10 €
- de l'incinération des boues de la station d'épuration	1 781 528,75 €
- de la redevance spéciale d'enlèvement des ordures	3 745 274,55 €
- de la vente d'électricité	1 908 075,78 €
- de la vente de vapeur	1 171 301,72 €
- de la vente de chaleur	236 276,09 €
- du traitement des déchets industriels	3 262 182,36 €
- de la participation du budget assainissement	1 390 000,00 €
- du remboursement de la TICFE	556 514,00 €
- du reversement de la TGAP	832 595,28 €
- du 7 ^{ème} acompte du fonds de soutien / emprunt CHF	487 763,74 €
- de reprise de subventions	92 760,15 €
- de produits divers	1 636,05 €

BUDGET 16/04 – MISSION COLLECTE SÉLECTIVE DES DÉCHETS – M57 H.T.

1. Section d'investissement :

Total des dépenses d'investissement	1 196 299,12 €
Total des recettes d'investissement	1 202 504,39 €
Résultat	6 205,27 €

Les dépenses d'investissement 2022 concernent :

- la reprise de résultats 2021	775 325,00 €
- la réalisation de travaux en déchetterie	51 324,71 €
- l'aménagement d'un terrain	26 554,87 €
- l'acquisition de conteneurs enterrés	10 141,86 €
- le remboursement d'un emprunt	233 333,36 €
- la reprise de subvention	35 753,71 €
- la participation aux travaux du 1 ^{er} étage au 25 avenue Kennedy	63 865,61 €

Les recettes proviennent :

- des amortissements	568 443,26 €
- des excédents de fonctionnement capitalisés	634 061,13 €

2. Restes à réaliser :

Total des dépenses	34 040,46 €
Total des recettes	2 479,20 €
Solde des restes à réaliser	-31 561,26 €
Résultat de la section en tenant compte des restes à réaliser	- 25 355,99 €

3. Section de fonctionnement :

Total des dépenses de fonctionnement	10 599 637,07 €
Total des recettes de fonctionnement	12 738 628,39 €
Résultat	2 138 991,32 €

Les principales dépenses de ce budget concernent la collecte et le traitement des différents déchets ménagers, à savoir :

- le fonctionnement des déchetteries du SIVOM	1 907 955,47 €
- le tri des collectes sélectives (PAV + P à P)	3 005 233,20 €
- la pré-collecte, collecte sélective du verre et du multi matériaux (PAV + P à P)	2 755 594,75 €
- le traitement des déchets verts	330 516,33 €
- le traitement des gravats	267 320,48 €
- le traitement du bois	214 833,21 €
- le remboursement du budget général	562 261,89 €
- les amortissements	568 443,26 €
- la communication	11 538,00 €
- le salaire des ambassadeurs du tri	615 863,78 €
- l'enlèvement des déchets dangereux des ménages + amiante	109 271,63 €
- les intérêts d'emprunts (dont ICNE)	51 492,52 €
- les assurances	39 668,70 €
- autres traitements et divers	159 217,97 €

Les recettes proviennent :

- du résultat de fonctionnement N-1 reporté	
- des participations intercommunales	6 700 000,00 €
- de soutiens financiers (Eco Emballages, Eco Folio, OCADE)	3 340 409,09 €
- de la valorisation de produits recyclés	2 633 897,97 €
<i>dont reprise des balles de flaconnage plastique</i>	422 571,22 €
<i>reprise des huiles usagées</i>	6 057,20 €
<i>valorisation des matériaux issus de la collecte sélective</i>	1 460 815,79 €
<i>valorisation des métaux ferreux</i>	536 377,20 €
<i>valorisation du verre</i>	180 412,52 €
<i>reprise batteries</i>	27 664,04 €
- de la reprise de subventions	35 753,71 €
- divers (remboursement de sinistres)	21 608,42 €
- vente de composteurs	3 879,00 €
- d'autres produits annexes	3 080,20 €

BUDGET ASSAINISSEMENT 16/05 – MISSION ASSAINISSEMENT – M49 T.T.C. :

1. Section d'investissement :

Total des dépenses d'investissement	11 916 728,05 €
Total des recettes d'investissement	17 201 112,71 €
Résultat	5 284 384,66 €

Les dépenses d'investissement 2022 comprennent :

- le remboursement du capital des emprunts	2 598 462,43 €
- la réalisation de divers travaux sur les réseaux dans les communes	2 868 241,24 €
- les travaux de l'unité de méthanisation	1 124 191,74 €
- les travaux de la gestion dynamique des réseaux	1 941 793,50 €
- les travaux dans les stations d'épuration	361 931,80 €
- les travaux siphon ill terrasse du musée	1 117 221,92 €
- des reprises de subventions + écritures d'ordres (TVA)	999 149,14 €
- opération d'ordre de récupération de TVA	555 252,17 €
- opérations pour comptes de tiers	350 484,11 €

Ces dépenses sont couvertes par des recettes en provenance :

- de subventions et de participations	2 319 855,85 €
- de l'excédent d'investissement N-1	7 409 218,40 €
- des amortissements	3 475 724,01 €
- d'opérations pour comptes de tiers	483 159,86 €
- du FCTVA	2 402 650,25 €
- de la reprise de TVA	1 110 504,34 €

2. Restes à réaliser :

Total des dépenses	6 961 545,64 €
Total des recettes	1 599 887,58 €
Solde des restes à réaliser	- 5 361 658,06 €
Résultat de la section en tenant compte des restes à réaliser	- 77 273,34 €

3. Section de fonctionnement :

Total des dépenses d'exploitation	19 730 532,97 €
Total des recettes d'exploitation	32 244 579,20 €
Résultat	12 514 046,23 €

Les dépenses d'exploitation se répartissent de la manière suivante :

- compétence générale assainissement	447 024,66 €
<i>dont charges financières</i>	258 381,12 €
<i>annulations titres sur exercice antérieur et non-valeur</i>	136 301,16 €
<i>provisions sur actifs circulants</i>	27 146,31 €
<i>divers :</i>	25 196,07 €
- compétence épuration des eaux usées	14 300 241,96 €
<i>dont : énergie</i>	993 369,78 €
<i>exploitation des stations d'épuration</i>	6 737 275,76 €
<i>incinération et évacuation des boues</i>	1 959 681,63 €
<i>amortissement</i>	1 996 964,06 €
<i>participation au budget traitement des résidus urbains</i>	1 390 000,00 €
<i>remboursement du BP général</i>	356 124,52 €
<i>études et recherches</i>	43 460,48 €
<i>multirisques</i>	97 654,62 €
<i>services extérieurs</i>	93 568,13 €
<i>participation dépenses de fonctionnement WISTARI</i>	453 452,10 €
<i>subvention exceptionnelle d'équipement</i>	27 767,66 €
<i>charges financières</i>	23 481,50 €
<i>divers</i>	127 441,72 €
- compétence gestion des réseaux	4 757 413,73 €
<i>dont : amortissement</i>	1 463 857,95 €
<i>remboursement du budget général</i>	1 053 820,25 €
<i>entretien des réseaux</i>	445 781,53 €
<i>redevance occupation du domaine public</i>	1 090 252,71 €
<i>charges financières</i>	209 625,47 €
<i>exploitation des réseaux (énergie, frais de tel, entretien)</i>	337 309,54 €
<i>subvention exceptionnelle d'équipement</i>	149 945,35 €
- compétence méthanisation	225 852,62 €
<i>dont : amortissement</i>	7 402,00 €
<i>prestations de services</i>	107 930,01 €
<i>charges financières</i>	110 520,61 €

Les recettes de cette section d'exploitation proviennent :

- de la redevance d'assainissement collectif	12 557 357,72 €
- de la redevance d'assainissement non collectif	12 500,00 €
- des primes pour épuration versées par l'agence de l'eau	624 431,00 €
- des prestations de service	3 413 323,43 €
<i>dont : participations des industriels</i>	1 098 347,84 €
<i>de la Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif</i>	493 770,74 €
<i>du traitement des matières de vidange</i>	138 663,83 €
<i>de la vente de biogaz</i>	1 570 009,25 €
<i>de la réalisation de constat d'assainissement, d'enquêtes ...</i>	77 939,92 €
<i>réception et traitement des graisses</i>	34 591,85 €
- de la redevance pour domaine public versée par SUEZ	1 090 160,88 €
- de la contribution de la Basse Vallée de la Doller	347 539,52 €
- du remboursement des travaux faits chez des particuliers	139 783,13 €
- excédent antérieur reporté	12 697 921,85 €
- reprise de subventions	991 649,14 €
- mandats annulés sur exercices antérieurs	189 339,39 €
- divers	120 573,14 €
- reprise sur dépréciation des actifs circulants	60 000,00 €

M. HILLMEYER : Merci René. Comme vous le savez, le Président se retire pour le vote. J'ai le temps d'aller fumer une clope mais comme je ne fume pas ça va être plus long !

Mme LUTZ : Mesdames, Messieurs, chers collègues, il m'appartient de mettre ce point au vote, qui est-ce qui est contre ? Qui est-ce qui s'abstient ? Qui est-ce qui est pour ? Merci à vous, je crois qu'on peut faire rentrer le Président.

Monsieur le Président, le vote est unanime et le compte administratif est approuvé.

M. HILLMEYER : Et bien merci beaucoup. Nous pouvons passer au point n°3, affectation du compte administratif. Toujours René ISSELÉ.

M. ISSELÉ détaille le point numéro 3 en s'appuyant sur la délibération

**Point n° 3 de l'ordre du jour :
Affectation du résultat du Compte Administratif 2022**

L'approbation du Compte Administratif précède l'affectation des résultats dégagés, qui est proposée dans cette délibération ainsi que le prévoient les textes.

Les résultats suivants peuvent être individualisés :

Budget général :

Libellé	Investissement	Fonctionnement
Résultat des sections	17 293,08 €	0,00 €
Solde des restes à réaliser	- 2 394,21 €	0,00 €
Résultat	14 898,87 €	0,00 €

En conformité avec les dispositions prévues par l'instruction comptable M14, il est proposé de procéder à l'affectation des résultats de l'exercice 2022, 17 293,08 € en section d'investissement par :

- l'émission d'un titre au compte 001 « *résultat d'investissement reporté* » pour 17 293,08 €.

Budget 16/03 : mission « traitement des résidus urbains » :

Libellé	Investissement	Fonctionnement
Résultat des sections	2 485 706,85 €	8 635 538,28 €
Solde des restes à réaliser	- 752 202,58 €	
Résultat	1 733 504,27 €	8 635 538,28 €

En conformité avec les dispositions prévues par l'instruction comptable M14, il est proposé de procéder à l'affectation des résultats de l'exercice 2022, 8 635 538,28 € en section de fonctionnement et 2 485 706,85 € en section d'investissement, par :

- l'émission d'un titre au compte 001 « résultat d'investissement reporté » pour 2 485 706,85 € ;
- l'émission d'un titre au compte 002 « résultat de fonctionnement reporté » pour 8 635 538,28 €.

Budget 16/04 : mission « collecte sélective des déchets » :

Libellé	Investissement	Fonctionnement
Résultat de la section	6 205,27 €	2 138 991,32 €
Solde des restes à réaliser	- 31 561,26 €	
Résultat	- 25 355,99 €	2 138 991,32 €

En conformité avec les dispositions prévues par l'instruction comptable M14, il est proposé de procéder à l'affectation des résultats de l'exercice 2022, 2 138 991,32 € en section de fonctionnement et 6 205,27 € en section d'investissement, par :

- l'émission d'un titre au compte 001 « résultat d'investissement reporté » pour 6 205,27 € ;
- l'émission d'un titre au compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » pour 25 355,99 €.
- l'émission d'un titre au compte 002 « résultat de fonctionnement reporté » pour 2 113 635,33 €.

Budget 16/05 : mission « assainissement »

Libellé	Investissement	Fonctionnement
Résultat des sections	5 284 384,66 €	12 514 046,23 €
Solde des restes à réaliser	- 5 361 658,06 €	
Résultat	- 77 273,40 €	12 514 046,23 €

En conformité avec les dispositions prévues par l'instruction comptable M49, il est proposé de procéder à l'affectation des résultats de l'exercice 2022, 12 514 046,23 € en section de fonctionnement et 5 284 384,66 € en section d'investissement, par :

- l'émission d'un titre au compte 001 « résultat d'investissement reporté » pour 5 284 384,66 € ;
- l'émission d'un titre au compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » pour 77 273,40 € ;
- l'émission d'un titre au compte 002 « résultat de fonctionnement reporté » pour 12 436 772,83 €.

M. HILLMEYER : Merci beaucoup. Quelqu'un est-il contre ? Abstention ? Je vous remercie.
Point suivant, admission en non-valeur de créances irrécouvrables, René ISSELÉ.

****M. ISSELÉ détaille le point numéro 4 en s'appuyant sur la délibération****

Point n° 4 de l'ordre du jour

Admission en non-valeur de créances irrécouvrables ainsi que créances éteintes au 1^{er} semestre 2023

Monsieur le Trésorier Principal de la Trésorerie de Mulhouse Municipale, Receveur du Syndicat, m'informe qu'elle n'a pu recouvrer certaines recettes et propose la mise en non-valeur de ces créances essentiellement dues à des liquidations judiciaires ou des cessations d'activité pour insuffisance d'actif :

Budget 16/05 « ASSAINISSEMENT » (M49 T.T.C.)

Un montant total de **1 293,46 € T.T.C. en créances irrécouvrables**, dont :

2014	101,97 €
2017	11,15 €
2018	161,95 €
2019	184,60 €
2020	342,98 €
2021	405,81 €
2022	85,00 €
TOTAL	1 293,46 €

Un montant total de **1 326,05 € T.T.C. en créances éteintes**, dont :

2019	48,62 €
2020	175,88 €
2021	136,91 €
2022	964,64 €
TOTAL	1 326,05 €

Ces montants, concernant essentiellement les redevances d'assainissement, n'ont pu être recouvrés, du fait de l'insolvabilité des débiteurs concernés.

Les crédits nécessaires figurent au budget 16/05 de l'exercice 2023, à l'article 6541 « Créances admises en non-valeur » et 6542 « Créances éteintes ».

Les recherches et vérifications effectuées ont confirmé que les créances sont irrécouvrables ou éteintes en raison de l'insolvabilité des débiteurs ou leur départ pour une destination inconnue, de la mise en liquidation des biens des sociétés débitrices ainsi que de la modicité de leur montant.

Cependant, l'inscription en dépenses au budget de ces produits en non-valeur n'implique pas l'abandon de leur recouvrement.

M. HILLMEYER : Y-a-t-il des questions ? Quelqu'un est-il contre ? Abstention ? Je vous remercie. Et nous passons aux déchets, renouvellement du contrat avec Re-fashion concernant la gestion de la filière des textiles, linges et chaussures.

M. IVAIN : Oui, merci Président. Donc je vais vous parler chiffons.

****M. IVAIN détaille le point numéro 5 en s'appuyant sur la délibération****

Point n° 5 de l'ordre du jour

Renouvellement du contrat avec Re_fashion concernant la gestion de la filière des textiles, linges et chaussures

Depuis 2012, le Sivom de la région mulhousienne est en contrat avec Re_fashion (anciennement ECO-TLC) qui est l'éco-organisme qui a en charge au niveau national de favoriser la récupération et la valorisation des Textiles, Linges et Chaussures (TLC) usagés pour répondre aux enjeux environnementaux de la prévention des déchets et de la préservation des ressources naturelles.

Re_fashion a obtenu le renouvellement de son agrément par les pouvoirs publics, pour une nouvelle période de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2023.

Il vous est proposé de renouveler le conventionnement avec Re_fashion dans des conditions contractuelles similaires, les modalités de soutien financier et les obligations de chacune des parties étant inchangées.

La condition technique d'octroi de ce soutien est le maillage du territoire par des points d'apports volontaires en nombre suffisant, avec un minimum de 1 point de collecte pour 2 000 habitants.

Les bornes de collecte sont mises en place par des opérateurs privés. Le partenaire historique du SIVOM est la structure RELAIS-EST qui déploie une activité de collecte, de tri et de négoce des textiles usagés à WITTENHEIM en employant un effectif de plus de 100 personnes dans une démarche d'insertion par l'économie sociale et solidaire.

Dans le cadre de sa compétence de collecte sélective, le SIVOM coordonne l'implantation des conteneurs dans les espaces publics, en collaboration avec les communes-membres, communique auprès des habitants et veille à la cohérence géographique des points de collecte volontaire.

Le réseau comprend actuellement quelques 170 bornes de collecte, réparties en 150 point-TRI sur le territoire, permettant de collecter de l'ordre de 450 tonnes /an sur l'espace public et 250 tonnes dans les déchetteries du SIVOM.

Il est rappelé que ce dispositif de collecte et de valorisation ne génère aucun coût pour le SIVOM. Par ailleurs, cette collecte de matières valorisables et réutilisables que sont les textiles usagés participent à la réduction des ordures ménagères résiduelles incinérées.

Les recettes sont inscrites au budget 016/04 – Collectes sélectives.

M. HILLMEYER : Merci beaucoup. Y a-t-il des questions malgré cet exposé très clair ? Pas de question, je mets aux voix, quelqu'un est-il contre ? Abstention ? Je vous remercie. Nous passons au point suivant, marché public de traitement et valorisation par compostage des déchets verts du SIVOM, Philippe WOLFF.

M. WOLFF : Pour cette consultation, c'est un accord-cadre à bon de commande.

M. WOLFF détaille le point numéro 6 en s'appuyant sur la délibération

Point n° 6 de l'ordre du jour

Marché public de traitement et valorisation par compostage des déchets verts du SIVOM

Une consultation pour le traitement et la valorisation par compostage des déchets verts va être prochainement lancée par le SIVOM en application des articles R2124-1, R2161-2 et suivants, R2162-1 et suivants et R2162-13 et suivants du Code de la Commande Publique.

Cet accord-cadre à **bons de commande** se voit fixer les **montants annuels minimum et maximum suivants** :

Montant minimum H.T.	Montant maximum H.T.
200 000 €	600 000 €

L'estimation annuelle des tonnages de déchets verts est de l'ordre de **15 000 tonnes sur la base d'une projection 2022**. Cette indication ne préjuge toutefois pas de l'évolution de ce tonnage qui peut être impactée fortement par les conditions climatiques.

Le titulaire du marché s'engagera, pour le compte du SIVOM à :

- réceptionner les livraisons de déchets verts effectuées par le SIVOM et les communes de son périmètre ;
- valoriser par compostage l'ensemble des flux de déchets verts livrés ;
- fournir du substrat de broyat de bois frais dilacéré pour les besoins du compostage individuel ou collectif ;
- céder à un prix privilégié le compost criblé obtenu, soit en vrac, soit conditionné en sacs, au SIVOM et aux communes de son périmètre.

Le marché sera conclu à partir du 1^{er} janvier 2024 et jusqu'au 31 décembre 2024. Il sera reconductible 2 (deux) fois, par tacite reconduction, pour une durée d'un an chaque fois, en 2025 puis jusqu'au 31 décembre 2026.

M. HILLMEYER : Voilà, merci Philippe. Y a-t-il des questions ? Pas de question. Je vais mettre aux voix, quelqu'un est-il contre ? Abstention ? Je vous remercie. Et nous passons au point suivant sur l'assainissement. J'excuse Maryvonne BUCHERT qui est absente. Je vais tâcher de présenter ce point.

M. HILLMEYER détaille le point numéro 7 en s'appuyant sur la délibération

Point n° 7 de l'ordre du jour

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement - année 2022

Conformément aux articles L.2224-1, L.2224-5 et D.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, il m'appartient de présenter, comme chaque année, le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement.

Cette compétence se décompose en plusieurs parties : la collecte et le transport des eaux usées et pluviales, l'épuration des eaux usées et l'assainissement non collectif.

Ce rapport synthétique se présente en 5 sections :

- le contexte (historique et missions),
- les moyens du SIVOM (les équipes, les moyens techniques, les résultats quantitatifs),
- la tarification de l'assainissement et les recettes de service (les redevances d'assainissement, les subventions d'équilibre),
- les indicateurs de performance,
- les projets pour l'année 2023.

Le rapport est complété par un ensemble d'annexes : extraits des délibérations sur les tarifs en assainissement pour l'année 2023, les factures d'eau type et la note d'information de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse.

Le SIVOM fixe la redevance d'assainissement collectif qui se compose d'une part fixe et d'une part variable. Quant au service public de l'assainissement non collectif, il trouve son équilibre financier dans la redevance correspondante due par les usagers.

Chaque collectivité sera destinataire d'un seul exemplaire du rapport synthétique ci-joint qui sera complété des rapports particuliers de nos exploitants des stations d'épuration et des réseaux d'assainissement.

La loi n° 95101 du 02 février 1995 et son décret d'application n° 95635 du 06 mai 1995 prévoient que le rapport et l'avis de l'assemblée délibérante soient mis à la disposition du public.

M. HILLMEYER : Chaque collectivité sera bien évidemment destinataire d'un tel rapport et devra être mis à disposition du public ainsi que l'avis de l'assemblée délibérante.

Y a-t-il des questions à ce sujet ? Vous allez pouvoir consulter ce rapport pendant vos vacances pour une interrogation écrite à la rentrée. Pas de question ? Donc je mets aux voix, quelqu'un est-il contre ? Abstention ? Je vous remercie.

Nous arrivons au point divers et le point divers, c'est la collation qui vous attend.

Je vous remercie pour votre attention.

PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ D'ADMINISTRATION DU 23 JUIN 2023

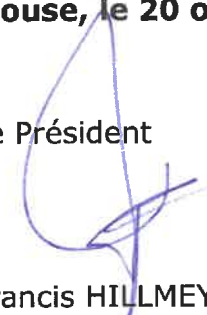
Fait à Mulhouse, le 20 octobre 2023

Le secrétaire de séance



Régis OCHSENBEIN

Le Président



Francis HILLMEYER